

**COMPTE RENDU**  
**COMITE DE SUIVI REFORME TERRITORIALE MEDDE-MLETR**  
**12 octobre 2015**

présents : Adm. : Mme Avezard et M. Rol-Tanguy, OS : 8 CGT, 3 FSU, 4 CFDT, 3 FO, 3 Solidaires, 3 UNSA

L'ensemble des OS a dénoncé les conditions de mise en place de la réforme et particulièrement les directives qui arrivent après l'été alors que des travaux sont déjà parfois très engagés et que des éléments promis aux agents ne pourront pas être tenus. A l'origine, les implantations des DREAL et leurs attributions ne devaient que très peu évoluer. Sauf que le premier ministre souhaite maintenant que les implantations des DREAL soient spécialisées, ce qui implique forcément beaucoup plus de postes déplacés. Les agents auront donc le choix entre changer de métier et se former ou changer de lieu de travail.

L'administration a répondu aux déclarations liminaires (1h30 de débat) qui pointent principalement la non-communication aux OS de toutes les lettres de la MICORE (mission interministérielle de coordination de la réforme régionale). Ce courrier de la MICORE aux directeurs de DREAL n'ayant pas été diffusé aux syndicats, cela pose évidemment un problème d'accès à toute l'info concernant la réforme. Les agents en DREAL sont inquiets. Réponse de l'Administration : c'est du ressort de l'Intérieur.

A l'occasion de l'interruption de séance, toutes les OS ont décidé d'accepter de discuter de la circulaire de pré-positionnement et d'affectation qui permettra aux agents d'avoir un texte auquel se référer dans les grandes manoeuvres qui s'annoncent. Cette circulaire doit sortir rapidement pour ne pas que les DREAL soient autodidactes sur cette réforme. De plus, cette circulaire avait été amendée par courrier ou mail par les OS après avoir été présentée lors de la réunion de préparation de ce comité, mais certains amendements n'avaient pas été repris ou avaient été modifiés. L'administration a expliqué avoir essayé de les mettre en accord avec la législation. A noter que la CGT insiste pour que les chefs de services soient connus un peu avant les dates de fin de pré-positionnement des agents (15 jours) pour qu'ils postulent en connaissance de leurs futurs chefs, de plus cet amendement permet de desserrer le calendrier.

Prochaine réunion du comité de suivi: 10 novembre

Julien Brun  
Laurent Le Lock